

OPINIONS • IMMIGRATION ET DIVERSITÉ

Immigration : « La crise liée au Covid-19 précipite des milliers de personnes dans un abîme de non-droit »**TRIBUNE****Marie Melchior**

Epidémiologiste

Déjà fortement touchée par l'épidémie, la population immigrée a vu sa situation empirer en matière d'emploi ou de démarches administratives. Ce qui n'est pas sans conséquence sur leur santé, alerte, dans une tribune au « Monde », l'épidémiologiste Maria Melchior.

Publié aujourd'hui à 06h00, mis à jour à 06h00 | Lecture 4 min.

Article réservé aux abonnés

Tribune. Depuis le début de l'épidémie de Covid-19, de nombreux pays, dont la France, ont documenté d'importantes inégalités face au virus. En particulier en Europe, aux Etats-Unis ou encore au Brésil, les personnes immigrées, et surtout celles qui appartiennent à des minorités ethno-raciales, ont eu des taux d'infection au virus SARS-CoV-2, d'hospitalisation et de mortalité accrus par rapport aux non-immigrés.

Lire aussi | [Immigrés : une mortalité deux fois plus élevée face à la pandémie de Covid-19](#)

En France, l'Insee a publié en juillet 2020 des données montrant qu'en mars-avril de la même année, les décès enregistrés chez les personnes nées à l'étranger ont augmenté de 48 %, par rapport à 25 % chez les personnes nées en France. L'excès de mortalité est particulièrement important chez les personnes nées en Afrique subsaharienne, en Afrique du Nord et en Asie.

Il est par ailleurs frappant d'observer que, chez les immigrés, les décès ont été très élevés avant 65 ans (augmentation de 30 % par rapport à l'année précédente, alors qu'elle n'était que de 3 % chez les personnes nées en France). Cet excès de mortalité résulte en large partie de décès considérés comme dus au Covid-19, d'après des données issues des certificats électroniques de décès en cours d'analyse.

Cumul des facteurs de risque

Comme décrit par l'étude nationale EPICoV menée auprès d'un échantillon représentatif de 135 000 personnes interrogées pendant le premier confinement, au printemps 2020, les immigrés d'origine non européenne cumulent plusieurs facteurs augmentant leur risque d'infection au coronavirus : 71,5 % vivent dans une commune très dense et 40,5 % occupent un logement surpeuplé ; 66,1 % ont travaillé en dehors de leur foyer au moins partiellement, notamment parce qu'ils sont surreprésentés parmi les personnes qui occupent des emplois dits « essentiels » (manutention, sécurité, santé, médico-social...).

Lire aussi | Le Covid-19, une maladie socialement inégalitaire

De plus, la prévalence de certaines maladies comme le diabète, qui induit un risque d'infection au coronavirus sévère élevé, est également augmentée dans certaines populations immigrées (d'après l'étude Entred 2007-2010 menée par Santé publique France, les immigrés représentent 23 % des personnes atteintes de diabète alors, que celles-ci figurent pour 10 % dans la population globale en France).

En parallèle, parce qu'elles occupent de manière disproportionnée des emplois peu rémunérés et pour lesquels elles peuvent être surqualifiées, précaires, à temps partiel ou en intérim, et font l'expérience du chômage deux fois plus souvent que les personnes nées en France, les personnes immigrées sont parmi les plus durement touchées par les conséquences sociales et économiques de la crise sanitaire.

Lire aussi | Coronavirus : une surmortalité très élevée en Seine-Saint-Denis

Aux difficultés inhérentes aux caractéristiques du marché du travail s'ajoutent actuellement des problèmes supplémentaires liés à l'obtention et au renouvellement des titres de séjour, aggravés du fait de la crise sanitaire. Bien sûr, il s'agit d'un problème ancien. En 2013, le rapport Fekl documentait une situation bien connue des étrangers et des associations qui les accompagnent dans leurs démarches, à savoir la délivrance très limitée des titres de séjour pluriannuels (en 2011, 2 % des titres de séjour délivrés), obligeant les personnes à demander des renouvellements régulièrement, conduisant à l'engorgement des préfectures, et engendrant des frais considérables et qui ont beaucoup augmenté dans le temps.

Conditions d'accès aux préfectures « indignes »

L'introduction, en 2016, de documents de séjour d'une durée de quatre ans (15 % des titres délivrés en 2019) n'a malheureusement que partiellement répondu à ce problème. Dès 2008, la Cimade, une association venant en aide aux migrants, alertait sur une autre difficulté – les conditions d'accès des personnes étrangères aux préfectures, jugées « indignes » dans le rapport Fekl.

En 2016, la Cimade dénonçait les obstacles accrus du fait de la dématérialisation de la démarche de prise de rendez-vous, notamment parce que les moyens consacrés à l'accueil sont sous-dimensionnés, ce qui amène les personnes à devoir attendre plusieurs mois, parfois jusqu'à un an, pour pouvoir demander le renouvellement de leur titre de séjour.

Lire aussi l'entretien avec la sociologue Solène Brun : « Les immigrés et leurs descendants sont en moins bonne position pour affronter le Covid-19 »

Au cours des derniers mois, cette situation n'a fait qu'empirer. Alors que, pendant le premier confinement, au printemps 2020, les titres de séjour ont été automatiquement prolongés de six mois pour faire face à la fermeture des préfectures, cela n'a pas été le cas pendant le deuxième confinement, durant lequel les administrations sont théoriquement restées ouvertes. Néanmoins, des dizaines de milliers de rendez-vous ont dû être reportés et sont maintenant difficilement absorbés par les préfectures.

Ainsi, des personnes ayant un contrat de travail se voient dans l'impossibilité de renouveler leur titre de séjour, même en ayant fait les démarches plusieurs mois en amont, obligeant les employeurs à enfreindre la loi ou à les suspendre le temps que leur situation soit réglée.

Lire aussi | Crise sanitaire : des centaines de familles privées de regroupement familial

Le cas très médiatisé du boulangier de Besançon en grève de la faim pour sauver de l'expulsion le jeune apprenti guinéen travaillant avec lui illustre bien les drames humains qui se jouent et que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) avait évoqués, dès le mois d'octobre, en parlant pudiquement de « *la mise en péril des progrès accomplis en matière d'intégration* » au cours des dernières années. Les 700 naturalisations accordées aux personnes étrangères en première ligne dans la lutte face au Covid-19 ne répondent malheureusement pas du tout à l'abîme de non-droit dans lequel sont précipitées des milliers de personnes, et qui aura forcément des répercussions sur leur santé – physique et mentale.

¶ **Maria Melchior** est épidémiologiste, directrice de recherche à l'Inserm et responsable du département Santé de l'Institut Convergence Migrations.

Notre sélection d'articles sur le Covid-19

Retrouvez tous nos articles sur le coronavirus dans notre rubrique

Sur l'épidémie :

- Visualisez l'évolution de l'épidémie en France et dans le monde
- Covid-19 : hausse, stabilisation ou baisse, où en est l'épidémie dans votre département ?
- Combien de vaccins ? Quand seront-ils disponibles ? Seront-ils

Voir plus

Marie Melchior (Epidémiologiste)

Services

CODES PROMOS avec Global Savings Group

- Nike : jusqu'à -50% sur les articles en promotion
- Red SFR : 15€ de remise sur votre panier
- Made.com : 50€ offerts dès 500€ d'achats
- Yves Rocher : -50% sur une sélection d'articles
- AliExpress : 5€ offerts dès 10€ d'achats
- Europcar : -15% sur votre location de voiture

18/01/2021

Immigration : « La crise liée au Covid-19 précipite des milliers de personnes dans un abîme de non-droit »

- Boohoo : -50% sur plusieurs catégories

Tous les codes promos